

Agir en fonctionnaire de l'État

**et de façon éthique
et responsable**

Professeur des écoles

Agnès Morcillo

Franck Martin

Karine Bonnal

Annie Le Gourierès

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, Paris, 2011
ISBN 978-2-10-057320-2

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Partie 1 Présentation de l'épreuve

- | | | |
|---|--|---|
| 1 | Descriptif de l'épreuve et compétences à maîtriser | 3 |
| 2 | Une terminologie incontournable | 8 |

Partie 2 Méthodologie de l'épreuve

- | | | |
|---|----------------------------|----|
| 1 | Conseils pour l'oral | 15 |
| 2 | Méthodologie pour l'exposé | 23 |
| 3 | Conseils pour l'entretien | 28 |
| 4 | Se préparer à l'épreuve | 30 |

Partie 3 Connaissances

Sous-partie 1 : L'enseignant, un acteur au cœur du système éducatif

- | | | |
|---|---|----|
| 1 | Les grands principes du système éducatif | 39 |
| 2 | Les grands principes du droit | 43 |
| 3 | La Convention internationale des droits de l'enfant | 53 |
| 4 | Les Institutions et la politique éducative de la Nation | 56 |
| 5 | Les grands principes de la politique éducative : quelques dispositifs actuels | 62 |
| 6 | Dispositifs français et européens | 71 |
| 7 | Pour aller plus loin... | 78 |
| 8 | En résumé | 85 |



Sous-partie 2 : L'enseignant, un acteur au cœur de l'école

9 Les acteurs du système éducatif	89
10 Organisation et fonctionnement de l'école	98
11 Le rôle des différents conseils	103
12 Le projet d'école	108
13 Pour aller plus loin...	114
14 En résumé	117

Sous-partie 3 : L'enseignant, un acteur au cœur de la classe

15 Lois et textes réglementaires	121
16 Gérer les situations de classe	125
17 Enseigner et apprendre	131
18 Pour aller plus loin...	139
19 En résumé	143

Partie 4 Entraînement

Sous-partie 1 : Sujets corrigés

1 Les intervenants extérieurs	149
2 Les parents d'élèves	155
3 La surveillance	161
4 Assiduité et respect du fonctionnement de l'école	168
5 Scolarisation, situation de handicap et devoir de discrétion professionnelle	173

Sous-partie 2 : Sujets avec des pistes de réponses

6 Organisation d'une randonnée pédestre	181
7 Maltraitance	183
8 Les jeux dangereux à l'école	187
9 Violence en classe	189
10 Pratique de la natation scolaire	191



Partie 5 Rapports de jury

1 Analyse commentée de rapports de jury 2011	197
2 Rapport du jury : académie de Rennes	205
3 Rapport du jury : académie de Nantes	209
4 Rapport du jury : académie de Corse	212
5 Rapport du jury : académie de Créteil	213
6 Rapport du jury : académie de Toulouse	215

Annexes

Annexe 1 Le référentiel de compétences du professeur des écoles	219
Annexe 2 Assiduité à l'école maternelle	231
Annexe 3 Intervenants extérieurs	232
Annexe 4 Sigles utilisés dans cet ouvrage	234

Avant-propos

Dans une volonté de rapprocher le système éducatif français du cadre européen, le gouvernement a mis en place une réforme tant dans la formation que dans le recrutement des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré.

Dans le cadre de cette réforme, souvent appelée « masterisation », concernant les concours de l'enseignement, et ce depuis la session 2011, il est exigé du candidat d'être inscrit en Master 2^e année quelle que soit la discipline de ce master. De plus, il devra, pour être titularisé comme enseignant, attester de l'obtention :

- de son Master 2
- du Certificat de langue étrangère (CLES)
- du Certificat informatique et internet niveau 2 enseignant (C2I2e)

Dans tous les concours de l'enseignement, « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » constitue une partie d'épreuve orale d'admission. Cet exercice a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à analyser une situation professionnelle, à en souligner les dysfonctionnements et à réfléchir sur de possibles remédiations. Il est donc nécessaire pour le candidat de connaître le système éducatif sous ses aspects réglementaires et institutionnels et de savoir proposer une réflexion éthique et déontologique en regard de la situation proposée et du référentiel de compétences de l'enseignant.

1. Présentation de l'épreuve

Descriptif de l'épreuve et compétences à maîtriser



Épreuve : Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en français et interrogation sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ».

L'épreuve orale « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » est la deuxième partie de l'épreuve d'admission dont le titre est donné ci-dessus. Voici le descriptif de l'intégralité de l'épreuve.

D'après le guide du concours Professeur des écoles¹ :

Durée de la préparation : 3 heures

Coefficient 3

L'épreuve comporte deux parties et est notée sur 20.

La première partie est notée sur 12 points, la seconde sur 8 points.

Première partie (12 points)

Durée de l'exposé : maximum 20 minutes

Durée de l'entretien : 20 minutes

La première partie de l'épreuve vise à évaluer : les connaissances et compétences du candidat et son aptitude à les mobiliser pour concevoir et organiser un enseignement s'inscrivant dans les programmes d'une classe de l'école maternelle ou élémentaire ; la capacité du candidat à expliquer et justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

Elle consiste pour le candidat, à partir d'un dossier (textes, documents sonores ou iconographiques etc.), à construire une séquence d'enseignement sur une notion ou un contenu inscrit dans les programmes de l'école primaire (maternelle et élémentaire) et à présenter les raisons qui ont présidé aux choix pédagogiques retenus. Elle est suivie d'un entretien avec le jury.

Dans l'exposé, le candidat présente les éléments constituant la séquence : objectifs, contenus, démarches, supports pédagogiques et procédure d'évaluation. L'entretien

¹ www.guide-concours-professeurs-des-ecoles.education.gouv.fr/cid50991/epreuves-du-concours-externe.html

avec le jury porte sur l'exposé et sur la progression de l'enseignement du français à l'école primaire.

Les sujets sont fondés sur les programmes de l'école primaire (maternelle et élémentaire). Le niveau de classe et le cycle pour lesquels la séquence d'enseignement est préparée sont précisés. Pour chaque sujet, le candidat dispose d'une documentation en salle de préparation.

Seconde partie (8 points)

Durée de l'exposé : maximum 10 minutes

Durée de l'entretien : 10 minutes

La seconde partie consiste en une interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ».

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve.

La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010. Celui-ci énumère et définit les compétences attendues des professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier (voir encadré ci-dessous).

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury de dix minutes.

Point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 : Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable

Tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves. En tant qu'agent public, il fait preuve de conscience professionnelle et suit des principes déontologiques : il respecte et fait respecter la personne de chaque élève, il est attentif au projet de chacun ; il respecte et fait respecter la liberté d'opinion ; il est attentif à développer une attitude d'objectivité ; il connaît et fait respecter les principes de la laïcité, notamment la neutralité ; il veille à la confidentialité de certaines informations concernant les élèves et leurs familles.

Il exerce sa liberté et sa responsabilité pédagogiques dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels ; il connaît les droits des fonctionnaires et en respecte les devoirs.

L'éthique et la responsabilité du professeur fondent son exemplarité et son autorité dans la classe et dans l'établissement.